



LE

CACARDEUR



Bulletin

municipal



Le 1<sup>er</sup> juin 2017



## LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS INFORME !



**Prochaine réunion du conseil : 12 juin 2017, à 19 h 30**

**Numéros de téléphone à retenir :**

Bureau municipal :

567-2203

Pompiers, ambulance,  
police : 911

Centre des loisirs :

567-2177

Site Internet :

<http://www.pointe-aux-outardes.ca>

Bibliothèque municipale  
(Lundi soir) : 567-9529

Régie de gestion des  
matières résiduelles de  
Manicouagan :

589-4557

Site d'enfouissement :

567-3118 ou 589-4557

Maison des jeunes :

567-1202

CLSC : 567-2274

Fourrière municipale :

589-1597

**Heures d'ouverture du bureau municipal :**

Lundi au jeudi

7 h 45 h à 12 h

13 h à 16 h 30

Vendredi

8 h à 12 h

### **MOT DU MAIRE**

Bonjour à tous,

Voici les grandes lignes discutées et dont il y a eu prises de décision lors des séances du conseil du mois de mai, soit :

- Dossiers expédiés au ministère des Ressources Naturelles en regard d'une différence d'opinion avec le plan cadastral officiel pour des citoyens demeurant sur la rue Labrie concernant la superficie de leurs terrains;
- La municipalité de Pointe-aux-Outardes est alliée contre la violence conjugale ;
- La maison des jeunes Le SQUAT fera le nettoyage des fossés dans la municipalité. (Voir l'article p. 17)

De plus, la Municipalité de Pointe-aux-Outardes félicite Mme Chantal de Verteuil pour sa première position au Championnat Canadien des Maîtres-Nageurs 2017. Mme De Verteuil a gagné la médaille d'or au 800 mètres dans la catégorie des 70-74 ans. Elle est maintenant Championne canadienne !

Elle a remporté aussi 1 médaille d'argent ainsi que 3 de bronze. Les saines habitudes de vie, la persévérance et la détermination n'ont pas d'âge. Bravo !

André Lepage, maire

→ **FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL**

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé le 23 juin pour le congé de la fête de la Saint-Jean-Baptiste. Bon congé à tous !

## **SERVICE DES LOISIRS**

Bonjour tout le monde ! Enfin, juin est là, Yeah !

Tout d'abord, un gros merci à la population de Pointe-aux-Outardes qui a participé à la Marche pacifique ainsi qu'à la soirée d'improvisation qui ont eu lieu le 5 mai dernier à l'école Les Dunes et au Centre des loisirs de PAO.

Nous avons été plus d'une centaine à marcher en après-midi et à crier haut et fort notre appui à la non-violence dans notre municipalité, sur les réseaux sociaux et dans nos vies. En soirée, pas moins de 80 personnes se sont déplacées pour voir notre équipe d'improvisation jouer avec les vedettes de La LIBRE. Un match enlevé qui fût gagné 10 – 8 par les jeunes de PAO. Nous aimerions remercier tous les enfants ainsi que tout le personnel de l'école Les Dunes qui ont fait des pancartes pour la marche. Merci aussi à tous

les organismes : les pompiers de PAO, la SQ et les membres du conseil municipal qui furent présents. Vous êtes beaux et belles !

Une autre belle activité de notre comité de Politique familiale/MADA, de la maison des jeunes Le SQUAT, de l'école Les Dunes, de la Sûreté du Québec ainsi que du CLSC Marie Leblanc-Côté.

Il est maintenant venu le temps des inscriptions pour les activités d'été. Encore une fois cette année, nous aurons le **camp de jour** qui débutera le **26 juin et qui se terminera le 10 août**. N'oubliez pas que nous ne prenons que 30 jeunes comme l'année dernière afin de se conformer au ratio animateur/enfant. Cette disposition est instaurée afin d'être sécuritaire. Le camp de jour sera encore du **lundi au jeudi de 8 h à 17 h**. À noter que le prix d'inscription sera le même que l'année dernière. Il sera à **90 \$ et de 80 \$ pour tous les enfants subséquents dans une même famille**.

Nous aurons aussi le **soccer**, comme les dernières années. Et pour une deuxième année de suite Mme Catherine Morin-Hovington sera l'entraîneur. Comme toujours, nous aurons 2 catégories : **4 à 6 ans et 7 à 12 ans**. La première pratique débutera à 18 h et la seconde à 19 h. Le coût sera de **60 \$ pour le premier enfant**, comme l'an dernier, et sera à **40 \$ pour tous les enfants subséquents**.

Il y aura aussi le retour de la **Balle-molle familiale**. L'inscription cette année sera de **10 \$** afin de nous permettre de nous équiper un peu plus. Le responsable sera toujours M. Raynald Foster. Les enfants pourront jouer **à partir de 12 ans**. La journée reste à confirmer et l'ajout d'une deuxième journée de jeu dans la semaine est une grande possibilité. Le terrain devrait être prêt pour la première semaine de juin.

**La journée d'inscription pour les activités estivales se déroulera le jeudi 8 juin de 18 h 30 à 20 h au Centre des Loisirs**. Nous vous demandons d'avoir le **paiement en argent**. Nous n'accepterons **aucun chèque**. Merci !

Et n'oubliez pas la **journée porte-ouverte Desjardins** de notre beau **Parc Nature le samedi 4 juin, de 9 h à 17 h**. Emportez votre lunch car il y aura plein d'activités au courant de la journée !

En souhaitant que le soleil soit avec nous durant tout l'été !!!

---

**INFORMATION !**

**INFORMATION !**

**INFORMATION !**

---



## *Camp de jour*



---

### **Coût et horaire 2017**

---

**Voici les détails du camp de jour « Été 2017 » :**

**OÙ** : Au Centre des loisirs, 493, chemin Principal  
Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0

**QUAND** : Du 26 juin au 10 août 2017 (7 semaines)

**HORAIRE** : Du lundi au jeudi, de 8 h à 17 h

**GROUPE D'ÂGE** : 5 à 12 ans

**INSCRIPTION** : Pour des raisons pratiques,  
paiement en argent.  
Remettre à la table le jour de l'inscription.



**DATE D'INSCRIPTION** : Le 8 juin 2017, de 18 h 30 à 20 h.

**REMBOURSEMENT** : **Aucun remboursement après la 1<sup>re</sup> semaine.**

**COÛT** : 90 \$ par enfant (incluant un T-Shirt)  
80 \$ par enfant additionnel (incluant un T-Shirt)

---

**INFORMATION !      INFORMATION !      INFORMATION !**

---



**SOCCER**



---

**Coût et horaire 2017**

---

**Voici les détails de la nouvelle saison de soccer :**

**OÙ** : Au Centre des loisirs, 493, chemin Principal  
Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0

**QUAND** : Du 20 juin au 10 août 2017. Les journées de pratiques  
seront les mardis et jeudis.

**INSCRIPTION** : Pour des raisons pratiques, paiement en argent.

**DATE D'INSCRIPTION** : Le 8 juin 2017, de 18 h 30 à 20 h, au Centre  
des loisirs.

**REMBOURSEMENT** : **Aucun remboursement après la date  
d'inscription.**

**ENTRAÎNEUR** : Catherine Morin-Hovington.

<b>HORAIRE</b>			
<b>CATÉGORIE</b>	<b>ÂGE</b>	<b>PÉRIODE</b>	<b>COÛT</b>
<b>Pré-soccer Parents &amp; enfants</b>	4 à 6 ans	18 h 30	60 \$
<b>Atome, moustique</b>	7 à 12 ans	19 h 30	60 \$

**N. B. Les horaires peuvent changer en fonction du nombre d'inscriptions.  
Votre entraîneur communiquera avec vous pour confirmer l'heure et la journée.**

<b>COÛT</b>	
<b>1<sup>er</sup> enfant</b>	<b>60 \$</b>
<b>2<sup>e</sup> enfant et plus</b>	<b>40 \$</b>





## Balle molle familiale

---

### Coût et horaire 2017

---

#### **Voici les détails de l'activité:**

**OÙ** : Au terrain de balle du Centre des loisirs,  
493, chemin Principal

**QUAND** : À déterminer, mais à compter de 19 h.



**COÛT** : L'inscription est au  
coût de 10 \$. Vous devez avoir  
12 ans et plus, avoir de bonnes chaussures et  
1 gourde d'eau.



**DATE D'INSCRIPTION** : Le 8 juin 2017, de 18 h 30 à 20 h, au  
Centre des loisirs et sur place en début de  
saison.

Herman-Carl Gravel  
Superviseur des loisirs et culture

# TRAVAUX PUBLICS



## **LUMIÈRES DE RUE - SIMPLE RAPPEL**

Si vous avez connaissance que des lumières de rues sont défectueuses dans votre secteur, veuillez en aviser la municipalité en mentionnant approximativement le numéro civique. Merci !

## **PROPRETÉ – CIVISME : ÇA CONCERNE TOUT LE MONDE**

De petits gestes au quotidien qui font du bien!

La Municipalité a remarqué qu'il y avait cette année, énormément de déchets sur les abords des rues municipales; mégots de cigarettes, papier, canettes, contenants, déjections d'animaux...



La préservation du cadre de vie et de l'environnement passe nécessairement par la conservation d'un espace public propre.

En plus des actions de la Municipalité en matière de propreté, chaque citoyen peut contribuer à rendre sa municipalité plus agréable.

Par ailleurs, jeter des déchets sur la voie publique, ou disposer d'objets encombrants dans des lieux inappropriés est passible d'amendes.

Quelques rappels :

- Éviter de jeter sur la voie publique des rebuts, du papier, des mégots, des contenants, etc.;
- Ramasser les excréments de son chien ou cheval en tout temps.

- Respecter les horaires de collecte et mettre les bacs de déchets ou de recyclage en bordure de rue;
- Petits ou grands, ne pas disposer les sacs de déchets dans une poubelle publique.
- Placer les objets encombrants en bordure de rue (**7 juin prochain**) ou les amener à l'écocentre.

## **HORAIRE D'ARROSAGE**

Voici l'horaire estival allant du 1<sup>er</sup> juin au 15 octobre, selon lequel vous aurez droit d'arroser et de **procéder au nettoyage de vos voitures**, soit : **entre 18 h et 22 h**, soit :

<b>SECTEUR POINTE-AUX-OUTARDES</b>	
<b>LUNDI</b>	Du 595 au 632 chemin Principal
<b>MARDI</b>	Du 1 au 163 rue Labrie
<b>MERCREDI</b>	Du 164 au 227 rue Labrie
<b>JEUDI</b>	Du 228 au 258 rue Labrie et rue David
<b>VENDREDI</b>	Du 259 au 390 rue Labrie

<b>SECTEUR LES BUISSONS</b>	
<b>LUNDI</b>	Du 39 au 139-A chemin Principal
<b>MARDI</b>	Du 140 au 200 chemin Principal et rues Bélanger, de la Source, Finn, Outardes, Dallaire, Chevalier et Tremblay
<b>MERCREDI</b>	Du 201 au 301 chemin Principal et rue Gagné
<b>JEUDI</b>	Du 302 au 334 chemin Principal et rues Saint-Laurent, des Bouleaux, Harvey et du Moulin
<b>VENDREDI</b>	Du 341 au 493 chemin Principal et rues Bilodeau, Radisson, du Coteau, Boisjoli, Olympique, Albert et Gaston

## ♦ ARROSAGE - BOYAU À LA MAIN

La Municipalité a assoupli le règlement en autorisant l'arrosage d'arbustes, de fleurs et le nettoyage des voitures en dehors de l'horaire d'arrosage obligatoire mais seulement avec le boyau à la main.



***Pour ceux qui ne respecteront pas l'horaire prévu, des sanctions seront prises et ce, sans préavis. Pour toute personne physique qui contrevient au présent règlement 2002-99 commet une infraction et est passible, pour toute infraction ou récidive, d'une amende de 100 \$. Nous demandons donc la collaboration des citoyens afin d'en aviser la municipalité.***

Nous demandons également à tous ceux possédant un puits de nous en informer. La municipalité vous identifiera de façon à ce que vous ne receviez pas d'amende de la part de la municipalité ou de la Sûreté du Québec. Vos puits seront également vérifiés.



***Également, ceux qui prévoient faire le remplissage d'une piscine ou ensemençer/réensemencer une nouvelle pelouse ou afin de la réparer, veuillez nous appeler au numéro 567-2203, nous prévoirons une période à cet effet.***

Vous pouvez aussi consulter le site Internet : [http://www2.ville.montreal.qc.ca/jardin/info\\_verte/pelouse\\_ecologique/ensemencement.htm](http://www2.ville.montreal.qc.ca/jardin/info_verte/pelouse_ecologique/ensemencement.htm) le Guide écologique d'entretien de la pelouse. Il vous donne des renseignements sur la tonte, l'arrosage, l'ensemencement, les pelouses clairsemées et autres.

Selon la réglementation municipale sur l'eau potable, il est mentionné au : **Chapitre III Période d'interdiction totale**

## **Article 7 : Interdiction totale**

Même si l'utilisation de l'eau potable est permise ou restreinte en vertu du présent règlement, lorsque survient une sécheresse ou à l'occasion de bris majeurs à un élément ou à des éléments du réseau d'aqueduc ou encore lors de situations d'urgence ayant un impact sur l'alimentation, la disponibilité ou la distribution de l'eau potable, le maire ou l'autorité compétente sont autorisés à décréter une interdiction totale d'utiliser l'eau potable du réseau municipal d'aqueduc pour d'autres fins que celles de consommation et d'hygiène corporelle.

L'interdiction est applicable à l'ensemble du territoire de la municipalité ou seulement à une partie de celui-ci si les circonstances l'exigent.

## **SERVICE D'URBANISME**



### **INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

**Si vous prévoyez faire des rénovations ou autres, vous aurez besoin, par conséquent, d'un permis. Prévoir un délai puisque l'inspecteur dispose de 30 jours pour émettre le permis.**

**RAPPEL :** Afin d'accélérer l'émission du permis, nous vous demandons de prendre en considération les renseignements suivants :

- Les mardis et jeudis sont réservés pour ceux qui désirent recevoir de l'information concernant les travaux que vous voulez faire ;

- Nom, adresse, lieu des travaux et no de téléphone ;
- Plan, croquis, photos de votre construction, agrandissement ou rénovation ;
- Dessiner sur un papier l'emplacement des nouveaux travaux ou l'ajout à la construction existante ;
- Indiquer la dimension de la construction ;
- Indiquer les matériaux utilisés ;
- Qui fait les travaux ?
- Quand débiteront les travaux ?

S'il y a d'autres informations à demander ou si le permis est prêt, l'inspecteur en bâtiment communiquera avec vous. Merci de votre bonne collaboration.

**UN SIMPLE RAPPEL :** Vous avez fait une demande de permis pour vos travaux, n'oubliez pas de venir le chercher à la municipalité.

## **GARAGES DE TOILE ET CARCASSES DE VOITURES - INSPECTIONS**



La Municipalité invite les citoyens à enlever leurs garages de toile et à se départir des vieilles carcasses de voitures qui sont sur leurs propriétés.



**Des inspections** seront effectuées sur les propriétés au cours des mois qui viennent et des avis d'infraction seront émis.

## LE CAVALIER ET SON CHEVAL LE MAITRE ET SON CHIEN

Plusieurs citoyens ont des chevaux et des chiens dans notre municipalité.

Depuis quelques temps, nous recevons des plaintes concernant la conduite non exemplaire de certains cavaliers et maîtres laissant leurs montures et leurs chiens déposer des excréments sur nos rues publiques.



Nous vous informons qu'un Règlement existe concernant les **nuisances** reliées aux animaux, soit le Règlement 2003-99, dont il est fait mention à l'article 8, certains éléments que nous vous invitons à prendre

connaissance, soit :

**20. À l'exception des chiens guides, tout gardien ou propriétaire d'un animal doit faire enlever et nettoyer immédiatement par tous les moyens appropriés les excréments de cet animal, tant sur la propriété publique que privée et en disposer d'une manière hygiénique.**

**21. Dans la période allant du 15 mai au 15 septembre, circuler à cheval sur une plage où une signalisation l'interdit.**

**22. Laisser un cheval faire des excréments sur un chemin public ou en bordure de celui-ci.**

**23. Circuler sur la place publique avec un cheval tirant une calèche ou autre dispositif du**



**même genre sans qu'il ne soit muni d'un système de couche efficace pour recueillir ses excréments avant qu'ils ne touchent le sol.**

Donc, dans l'intérêt de tous nos citoyens, si vous désirez vous promener sur nos rues publiques avec votre cheval ou votre chien, nous vous invitons à ramasser les excréments ou de lui installer une couche car il n'est guère intéressant pour personne de mettre le pied dans les bouses de votre animal.

Merci pour votre compréhension !

## **PROGRAMMATION 2017-2018**

(1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018)

**Votre résidence nécessite des réparations majeures ?**

**Vous êtes propriétaire-occupant ?**

**Votre revenu est limité ?**

### **LE PROGRAMME RÉNORÉGION PEUT VOUS ÊTRE UTILE !**

- L'aide financière peut atteindre 95 % du coût des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$. Cette subvention est versée seulement lorsque les travaux sont terminés. Le pourcentage de l'aide varie selon le revenu et la taille du ménage.
- Le propriétaire n'est pas tenu de corriger l'ensemble des déficiences relevées sur son bâtiment. Il doit accorder la priorité aux déficiences qui touchent la sécurité ou la santé des occupants en rapport avec au moins un des éléments suivants : la structure, la charpente, la plomberie, le chauffage, l'électricité et la sécurité-incendie. Le coût minimal des travaux de réparations doit être de 2 000 \$ et plus.
- Vous devez faire exécuter vos travaux par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.

**IMPORTANT** : Tous les travaux exécutés avant d'avoir obtenu le certificat d'admissibilité émis par la MRC ne sont pas admissibles.

La Société d'habitation du Québec administre ces programmes et en confie l'application à l'échelle locale aux Municipalités régionales de comté (MRC).

Les formulaires de demande d'aide provisoire pour la programmation 2017-2018 ainsi que les dépliants explicatifs sont disponibles à la MRC Manicouagan et à votre municipalité.

Pour information : M. Jimmy Blouin 418-589-9594 poste 239  
jimmy.blouin@mrcmanicouagan.qc.ca



## **POMPIERS VOLONTAIRES DE POINTE-AUX-OUTARDES**

### **BRIGADE DE POMPIERS VOLONTAIRES**



**En cas d'urgence, composez le 9-1-1.**

### **Recrutement de pompiers volontaires**

Si vous désirez faire partie de la brigade de pompiers volontaires, faites-nous parvenir votre demande par courrier et nous communiquerons avec vous. Nous avons toujours besoin de personnes qui veulent s'engager et aider les autres.

Richard Dallaire, chef de caserne

**Ramonage de cheminées :** N'oubliez pas que les brosses pour le ramonage de la cheminée sont disponibles à la municipalité. Il suffit d'appeler au ☎ 418 567-2203.



## Le feu est un jeu dangereux!

Il peut blesser et détruire. Depuis la fonte de la neige, plusieurs événements concernant des expériences avec le feu nous ont été rapportés dans la région. Jeunes et moins jeunes sont fascinés par cet élément. Mais en garder le contrôle est plus difficile que nous le pensons. Des blessures et des pertes matérielles peuvent en résulter, ce qui cause de graves conséquences pour les personnes et la communauté. Il est important d'expliquer aux enfants les dangers liés au feu et les conséquences qu'un tel geste peut apporter. Pour les adultes, il faut montrer l'exemple et éviter de laisser des allumettes et briquets à la portée des enfants. Afin d'éviter le pire, faites des feux de camp dans des contenants fait à cet effet avec un grillage pare-étincelles et éloignés des bâtiments.



Si vous voulez faire un feu de débarras, vous devez obtenir un permis à la municipalité. Informez-vous de la réglementation en vigueur.

Pour aider vos enfants à comprendre les diverses facettes de la sécurité civile, je vous invite à visiter le site du ministère de la Sécurité publique du gouvernement du Québec à l'adresse : <http://www.jeunesse.securitepublique.gouv.qc.ca/jeunes.html>.

Louis-Xavier Côté-Benoit, tpi  
Directeur et préventionniste

# MAISON DES JEUNES LE SQUAT



Bonjour la gang du S.Q.U.A.T !

Eh oui ! Le printemps est à nos portes et le beau temps aussi.

Bientôt, nous débuterons le nettoyage des fossés. Nous avons remarqué que plusieurs fossés sont très encombrés de déchets. Si vous avez envie de nous donner un coup de main, vous pouvez nettoyer votre fossé devant votre maison ou plus, si vous le voulez.

**Lorsque vous verrez nos jeunes avec leur gilet orange sur les abords des rues, veuillez svp ralentir afin d'assurer la sécurité de ceux-ci.**

Nous continuons le projet Sac et graphisme. Nos jeunes sont en train de faire différents dessins pour agrémenter des cartes que nous ferons. Si vous avez des demandes spéciales concernant les dessins pour vos cartes, veuillez communiquer avec nous par courriel [mdjlesquat@hotmail.com](mailto:mdjlesquat@hotmail.com) ou encore par téléphone 418-567-1202, ou via notre Facebook :

<https://www.facebook.com/groups/mdjlesquat/>.

La maison des jeunes aura une activité spéciale sportive que nous ferons au Centre des loisirs de Pointe-aux-Outardes. Nous ferons une initiation au Pound, c'est une façon de faire de l'exercice avec des bâtons sur une musique rythmée. L'activité sera pour les 12 à 17 ans. Donc, si tu as envie de participer, tu dois donner ton nom, soit par courriel [mdjlesquat@hotmail.com](mailto:mdjlesquat@hotmail.com), par téléphone 418-567-1202, par texto si tu as mon numéro de cellulaire ou encore par Facebook <https://www.facebook.com/groups/mdjlesquat/>.

La maison des jeunes fermera pour l'été. Donc, notre dernière journée sera le 7 juillet et nous serons fermés pour l'été. Cependant,

au cours de l'été, nous aurons besoin de bénévoles pour la cantine lors de l'activité équestre qui aura lieu aux Buissons.

Nous avons toujours besoin de bénévoles. Tu es un jeune ou encore un adulte et tu as envie de donner du temps, alors, joins-toi à nous en nous donnant ton nom.

Diane David, coordonnatrice



# Info-biblio



Bonjour à tous les lecteurs.



**JOUR & HEURE D'OUVERTURE  
DE LA BIBLIOTHÈQUE**

**LUNDI SOIR DE 18 H 30 À 20 H  
À L'ÉCOLE LES DUNES**



Si vous êtes en train de faire votre grand ménage du printemps et que vous retrouvez des livres appartenant à la bibliothèque que vous aviez égarés, il y a déjà quelques temps, alors, venez nous les rapporter avant le **19 juin 2017** car nous **fermerons durant l'été** et nous ne reviendrons qu'à l'automne.

Merci et bon été !



# BINGO

Télévision régionale de la Péninsule

**TOTAL DES PRIX 4 500 \$**

Licence 201506016877-01

Câble Vidéotron: standard au canal 7 / numérique (ILLICO) Canal 9  
Livret de 9 faces 10,00 \$ Bonanza 3 faces 1,00 \$

## Jeudi 1<sup>er</sup> juin 2017 À 19 h 30

1-tour ordinaire, 2 bingos après 10 balles	250,00 \$
2-tour en <b>T</b> <b>L</b> barre du haut ou du bas	350,00 \$
3-tour ordinaire, 2 bingos après 10 balles	250,00 \$
4-tour du FREE	400,00 \$
<b>Bonanza : Lettre en U avec 2 balles frimées</b>	<b>500,00 \$</b>
<b>Pause de 5 minutes.</b>	
5-tour ordinaire, 2 bingos après 10 balles	250,00 \$
6-tour en X,	450,00 \$
7-tour ordinaire, 2 bingos après 10 balles	250,00 \$
<b>8-tour, carte pleine,</b>	<b>1 350,00 \$</b>
<b>2<sup>e</sup> carte pleine</b>	<b>450,00 \$</b>

**Réclamation des prix :** Les gagnants doivent se présenter avec **la feuille gagnante complète** à la TVRP au 113, Vallilée à Chute-aux-Outardes, **le vendredi de 8 h 30 à midi**, du lundi au mercredi : 8 h 30 à 16 h et le jeudi de 8 h 30 à 19 h 29.

**Points de vente :** Chute-aux-Outardes : Télévision régionale de la péninsule

Ragueneau : Dépanneur GL

Pointe-aux-Outardes : Dépanneur Fanatik

Pointe-Lebel : Suzanne Imbeault, 155, 4<sup>e</sup> rue, Parc Langlois

Dépanneur MIMI et au Dépanneur du Centre (nouveau)

Chute-aux-Outardes : Télévision régionale de la Péninsule (418 567-2650)

## UN SIMPLE RAPPEL



### **Pointe-aux-Outardes : Bientôt la collecte annuelle des encombrants**

Profitez de l'occasion pour vous départir de vos gros rebuts !

Un encombrant est un déchet dont la dimension ou le poids ne permet pas de le déposer dans le bac roulant, tels les meubles, les matelas, les tapis, etc.

Tout encombrant mis en bordure de rue est destiné au lieu d'enfouissement. Pour être récupérées, les matières en bon état ou en métal doivent être apportées à l'écocentre.

La date de collecte est le **7 JUIN 2017**.

- Déposez vos objets en bordure de rue le soir, la veille de la collecte uniquement.
- Laissez-les en bordure de la chaussée jusqu'au ramassage.
- **N'ajoutez pas** de matières après le passage du camion ; celui-ci ne collecte qu'une seule fois dans chaque rue.

#### **Matières acceptées**

- ✓ Branches ficelées en ballots de 1 mètre de longueur
- ✓ Cuisinières, laveuses, sécheuses, lave-vaisselles et petits appareils électriques
- ✓ Ferraille et métaux (ex. : chauffe-eau)
- ✓ Matelas, sommiers, meubles, tapis
- ✓ Matériaux de rénovation et de démolition (maximum 25 kg par item et 1 m<sup>3</sup> par collecte)

## **Matières refusées\***

- ×Asphalte, brique, ciment, gravier, pierre, sable, tourbe
  - ×Ordures ménagères et cadavres d'animaux
  - ×Pièces et carcasses d'automobiles ou autres pièces mécaniques
  - ×Toute matière en vrac
- 

- ×Bardeaux d'asphalte
- ×Bonbonnes de propane
- ×Objets trop gros ou trop lourds pour manipulation à bras d'homme (70 kg ou plus de 2 m de chaque côté)
- ×Pneus
- ×Réfrigérateurs, congélateurs et climatiseurs
- ×Résidus domestiques dangereux (peinture, produits chimiques, toxiques ou explosifs)
- ×Matériel électronique et informatique (ex. : ordinateurs, téléviseurs et écrans)

**Apportez  
ces  
matières à  
l'écocentre**

\* Les matières non conformes ne seront pas ramassées

**Un doute, une question?**

418 589-4557

[info@regiemanicouagan.qc.ca](mailto:info@regiemanicouagan.qc.ca)

[www.regiemanicouagan.qc.ca](http://www.regiemanicouagan.qc.ca)

## LE CALENDRIER 2017

Pour les nouveaux arrivants ou pour ceux qui l'ont perdu, nous en avons quelques exemplaires à la municipalité.



### JUIN

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

### JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

**Mardis : Ordures**

**Vendredis : Recyclage**

**Mercredi : Encombrants : 7 juin**

**Lieu d'enfouissement/Écocentre fermé : 24 juin, 1<sup>er</sup> juillet**



## COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ GAÏA

### "5 à 7 Encan-bénéfice Coopérative Gaïa"

**Quand:** Mercredi, le 7 juin 2017, à 17 h

**Où:** Manoir de Baie-Comeau  
Pour les membres et non-membres!

**Prix:** 50 \$/billet (2 consommations, bouchées, prix de présence)

**Achat de billets:** cooperativegaia@gmail.com ou au dépanneur  
Fanatik

La Coopérative de solidarité Gaïa tiendra, le mercredi 7 juin 2017, un « 5 à 7 Encan-Bénéfice » au Manoir de Baie-Comeau. Sous la présidence d'honneur de M. Normand Bissonnette, les convives feront l'expérience d'un encan silencieux et crié en plus d'avoir la chance de remporter de nombreux prix de présence.

Cette activité-bénéfice permettra d'appuyer le volet « développement de cultures » et de financer les projets d'amélioration de l'équipement.

